Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01722092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°17

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Objet : Mise à disposition de locaux communaux dans le cadre d'une campagne de vaccination organisée avec l'association ANPS

L'association ANPS (Association Nationale pour la Protection de la Santé) a sollicité la commune pour réaliser une campagne de vaccination destinée aux personnes âgées de 6 à 25 ans.

Elle sollicite l'autorisation de la commune pour la mise en place d'une convention et la mise à disposition d'un local.

Cette campagne répond à :

- **Un objectif de santé publique et de prévention** : la vaccination constitue un moyen essentiel de prévention des maladies infectieuses et contribue à protéger à la fois les personnes vaccinées et leur entourage.
- **Un objectif de sensibilisation d'un public ciblé** : l'action concerne les enfants, adolescents, étudiants et jeunes adultes. Une campagne de proximité facilite leur accès à une action de prévention qui peut être difficile à réaliser spontanément dans le parcours de soins habituel.
- **Un objectif d'offre de proximité :**
-

La mise à disposition d'un local communal doit permettre d'organiser la campagne dans un lieu facilement identifiable et accessible aux habitants. Le complexe « Jules Mousseron » serait parfaitement adapté aux attentes de l'association.

La première séance de vaccination aura lieu le mercredi 7 octobre 2026, de 14h00 à 15h30 et sera reconduite tous les trois mois.

Les séances sont totalement gratuites.

Une convention entre la commune et l'association sera établie pour définir les engagements de chacun.

Une communication, via une affiche réalisée par l'association, sera diffusée sur les réseaux sociaux de la commune.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01722092026-DE

L'élu référent et le chef de service en charge du projet effectueront une démarche d'information auprès des professionnels de santé de la commune (pharmacie/médecins/infirmiers).

Vu l'avis favorable de la commission « petite-enfance, enfance, jeunesse » réunie le jeudi 10 septembre 2026.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre d'une campagne de vaccination organisée avec l'association ANPS et tout autre document s'y afférent.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT